

CHARTRE DES MATINEES D'VEUIL DU RELAIS ENFANCE

Préambule

Le Relais Enfance de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine est un service public, agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en fixe les différentes missions.

L'objectif des matinées d'éveil est d'offrir un cadre de rencontre et d'échange autour des pratiques professionnelles (le Relais Enfance n'est pas un lieu de garde, ni l'employeur des assistant(e)s maternel(le)s ou des gardes à domicile).

Le Relais Enfance est un lieu de rencontre, de jeu, de socialisation, d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel, assistant familial, de leur garde à domicile ou de leur famille.

La présente charte en fixe les modalités de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement des matinées d'éveil

La participation est libre et gratuite et se fait avec l'autorisation des parents-employeurs.

Les matinées d'éveil sont ouvertes les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30. Chacun arrive et repart librement selon ses disponibilités (ou contraintes horaires) et selon les rythmes de l'enfant. Se référer au calendrier des matinées d'éveil de votre secteur.

Une feuille de présence est renseignée pour chaque matinée d'éveil. Elle permet de recenser les adultes et les enfants présents.

Les responsabilités

Les responsables du Relais Enfance sont les animateurs(trices) des matinées d'éveil. Ils ou elles assurent le bon fonctionnement de ces temps pour vous accueillir, vous permettre d'échanger et vous orienter si besoin. Toute question relevant de la législation de la Convention Collective seront abordées suite à une prise de rendez-vous prévu à cet effet.

L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte accompagnant durant les séances. Celui-ci veille à son rythme, à son bien-être et reste attentif à ses besoins.

Lorsqu'un enfant est malade ou présente une maladie contagieuse, il ne pourra être admis aux matinées d'éveil, qu'après discussion avec l'animatrice, afin de garantir son bien-être et celui des autres enfants.

Les parents doivent autoriser l'adulte accompagnant ou l'animateur(trice) du Relais Enfance à prendre des photographies ou à filmer leur enfant dans le cadre des matinées d'éveil, pour les panneaux d'exposition ou les articles concernant les activités du Relais. L'appareil photographique sera utilisé avec modération et pour le respect du droit à l'image, l'adulte veillera à ne prendre en photographie que le ou les enfants qu'il accompagne.

L'animateur(trice) dispose d'une trousse de 1ers secours et rappelle les consignes de sécurité.

Chacun se donne le droit d'intervenir auprès d'autres enfants en cas d'urgence ou de danger immédiat pour l'enfant ou vis-à-vis du groupe.

Chaque adulte accompagnant doit remplir une fiche de liaison par enfant et ou autorisation demandées, et ainsi la tenir à jour régulièrement.

Les matinées d'éveil

L'espace est aménagé dans l'intérêt de l'enfant : espace bébé, espaces jeux, espace change et sanitaires adaptés aux tout-petits (si possible en fonction des salles).

Les adultes et les enfants se déchaussent (pensez à apporter de quoi vous rechausser).

Il est recommandé d'apporter le nécessaire de l'enfant (change, eau...).

Pour les enfants :

La principale activité de l'enfant est le jeu ; à travers celui-ci, l'enfant construit ses propres expériences, apprend à se connaître et à connaître son environnement. Il entre en communication avec les autres, il s'épanouit.

Le jeu est le moteur du développement du bébé et évolue avec son âge.

Le Relais Enfance met à disposition des jeux variés et adaptés au développement de l'enfant. Une activité peut être proposée mais elle n'est pas systématique et n'est jamais imposée.

Le Relais permet à l'enfant de se familiariser en douceur à la vie collectivité.

Pour les adultes :

L'objectif de ces matinées est de rompre l'isolement, d'échanger et d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être. Pour les familles, ces matinées ont pour but d'accompagner les premières étapes de la séparation.

Les adultes accompagnent l'enfant dans son jeu, l'encouragent, lui montrent de nouvelles possibilités, observent ses réactions, son comportement, ses progrès ou ses difficultés.

Il n'y a pas d'obligation de résultat mais une recherche de plaisir.

L'adulte n'impose pas la participation de l'enfant. Il propose mais l'enfant restera acteur de son choix et de son développement .

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant.

Il sera établi un calendrier des matinées d'éveil (incluant les lieux d'accueil) que les assistant(e)s maternel(les)s, familiaux et gardes à domicile pourront transmettre aux familles.

Certaines matinées peuvent faire l'objet d'une programmation et de modalités d'accueil spécifiques et demanderont une inscription pour la participation.

Quelques principes pour des rencontres de qualité

L'utilisation des téléphones portables doit être limitée et réservée essentiellement aux appels d'urgence.

Les parents autorisent par écrit l'assistant(e) maternel(le), familial(le) ou garde à domicile à participer aux temps collectifs du Relais avec leur enfant. (réf. contrat de travail).

L'esprit d'équipe, d'entraide et de solidarité sont les maîtres mots de ces temps. Les propos désobligeants, les jugements et les attitudes irrespectueuses envers collègues, parents ou enfants ne sont pas acceptés. De même, un langage adapté est demandé.

Des consignes d'accueil seront affichées lors de chaque matinée d'éveil. (Cf. annexe).

Lors de la présence d'un intervenant, il faudra être attentif au respect de son travail tout en accompagnant l'enfant et en l'écoutant.

Les adultes présents doivent être disponibles pour parler avec les enfants ou évoquer des sujets professionnels :

- En respectant la vie privée des enfants, de leurs familles et des professionnels, par une indispensable discrétion professionnelle.
- En intégrant les notions de non-jugement et de confidentialité.

Toute nouvelle personne doit être accueillie de façon qu'elle se sente à l'aise dans le groupe d'adulte.

Cette charte est annexée dans sa dernière mise à jour au règlement de fonctionnement du Relais Enfance.